



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La pêche dans le Léman en 2009: une année exceptionnelle

La Commission internationale pour la pêche dans le Léman s'est réunie à Thonon-les-Bains le 7 octobre 2010. Avec plus de 1'000 tonnes de poissons pêchés, l'année 2009 devrait rester dans les annales.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes: 7882 pêcheurs de loisirs (+ 12% par rapport à 2008) et 146 pêcheurs professionnels se sont partagés la surface du Léman en 2009. Le tonnage total de captures, toutes espèces confondues, s'élève à 1'014 tonnes (236 tonnes de plus qu'en 2008). L'année 2009 constitue ainsi la deuxième année la plus productive depuis 25 ans (1'037 tonnes en 1991). La pêche professionnelle représente l'essentiel des captures avec 860 tonnes de poissons pêchés.

Deux espèces forment la majeure partie du résultat de la pêche lémanique: le corégone, plus communément appelé "féra", et la perche, représentant à eux deux le 90% des captures totales. Les effectifs de féras enregistrés répondent favorablement à l'amélioration lente de la qualité des eaux du lac, principalement liée à la baisse des teneurs en phosphore.

Les captures d'omble chevalier et de truite ont connu un regain sensible en 2009, mais demeurent toujours à un niveau nettement inférieur à celui enregistré au début des années 1990. Un vaste programme de monitoring de ces espèces est en cours depuis 3 ans. Il a pour but d'affiner la gestion de leurs populations, notamment les modalités de rempoissonnement du lac. En parallèle, le Département de la sécurité et de l'environnement étudie d'autres alternatives visant à améliorer la qualité du milieu de reproduction, telles que l'abandon partiel du dragage des graviers au droit des embouchures (sauf impératif de sécurité), afin de permettre le renouvellement des omblières.

Très apprécié sur les terrasses estivales, le filet de perche ne doit pas faire oublier la grande variété culinaire que constitue la vingtaine d'espèces de poissons du Léman. Parmi cette diversité se cachent aussi, malheureusement, quelques espèces invasives introduites récemment dans le Léman, telle que la blennie fluviatile.

Aujourd'hui, le canton doit faire face à un nouveau défi: désamorcer la menace que

représente la pollution des eaux par les micropolluants et l'arrivée d'espèces invasives susceptibles de perturber la faune et la flore indigènes. Rappelons que le Grand Conseil a voté un crédit de 2 millions pour étudier les risques et conséquences des micropolluants sur les milieux aquatiques. Un projet pilote est actuellement en cours à la STEP de Vidy.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 octobre 2010

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Frédéric Hofmann, conservateur de la pêche et des milieux aquatiques (SFFN), 079 237 42 53

Philippe Vioget, directeur de la division laboratoire (SESA), 021 316 71 80